

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 88

13 janvier 2010

SOMMAIRE

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.	4179	Mars Propco 24 S.à r.l.	4219
Aripa Fund	4194	Mars Propco 33 S.à r.l.	4220
AST Environnement S. à r.l.	4218	Mars Propco 38 S.à r.l.	4213
CarrelagesMoinsCher S.A.	4213	Mars Propco 39 S.à r.l.	4212
Crystal Cinnamon S.à r.l.	4179	MI-FONDS (Lux)	4203
Dupont-Eubelen Patrimoine S.A.	4213	MI-FONDS (Lux)	4212
Eaton Holding II S.à r.l.	4179	MI-FONDS (Lux)	4203
ECF Dundee Retail S.à r.l.	4204	New Market S.A.	4214
Ecofi	4212	Peinture Greif S.à r.l.	4193
European Retail Income Venture S.C.A.	4218	PG Airport Prague S.à r.l.	4178
FI Capital Luxembourg S.A.	4178	Probatec S.à r.l.	4193
FLEAA	4219	ProLogis France LVIII S.à r.l.	4220
Goleta Fund	4193	ProLogis France LVI S.à r.l.	4194
Hospitality Suite International S.A.	4195	Recylux Transports S.à r.l.	4194
Inspicio S. à r.l.	4187	Recylux Transports S.à r.l.	4194
Isotherm Toiture S.A.	4178	RecyTrans s.à r.l.	4194
Kokab S.A.	4187	RecyTrans s.à r.l.	4194
Mars Propco 11 S.à r.l.	4221	Sigma Capital Real Estate Holding Company S.A.	4220
Mars Propco 12 S.à r.l.	4224	Sigma Capital Real Estate Investments S.A.	4219
Mars Propco 16 S.à r.l.	4221	Sofair International S.A.	4194
Mars Propco 17 S.à r.l.	4224	Taurus International S.A.	4221
Mars Propco 18 S.à r.l.	4213	Techni Toiture Services S.à r.l.	4179
Mars Propco 19 S.à r.l.	4213	Thalux S.A.	4214
Mars Propco 20 S.à r.l.	4214	TJV, s.à r.l.	4178
Mars Propco 21 S.à r.l.	4218	Tsedek S.A.	4187
Mars Propco 22 S.à r.l.	4218	UBS Target Fund	4212
Mars Propco 23 S.à r.l.	4219	Valores	4224

Isotherm Toiture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 86.825.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Frank NIMAX / Fabrice BUSONI

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2010001645/12.

(090195074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

FI Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.852.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009

Les démissions de Mademoiselle Cristina Levis de son poste d'administrateur de la société sont acceptées.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

FI CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Vincenzo Montano

Administrateur

Référence de publication: 2010001646/15.

(090194954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

PG Airport Prague S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.818.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

PG Airport Prague S.à r.l.

Olivier Marbaise

Référence de publication: 2010001647/12.

(090194890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

TJV, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.814.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 18 décembre 2009.

Pour ordre

TJV S.à r.l.

84, route d'Arlon

L-8210 Mamer

Signatures

Référence de publication: 2010001649/15.

(090194904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Eaton Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 101.077.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18.12.2009. Signature.

Référence de publication: 2010001650/10.

(090194914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 82, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 99.368.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010001652/12.

(090194822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Techni Toiture Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.578,70.

Siège social: L-5326 Contern, 5, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 44.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010001654/12.

(090194659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Crystal Cinnamon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.073.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The founder is here represented by Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Cinnamon S.a r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons

taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the prorata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Waterside Financial Ltd, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about

EUR 1,200.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A manager:

- Mrs Yannick Poos, private employee born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Class B manager:

- Mr Franck Doineau, born on 15th August 1969 in la Guerche de Bretagne, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le troisième jour décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Waterside Financial Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Fondateur ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Crystal Cinnamon S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la

Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s)

personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Waterside Financial Ltd, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Madame Yannick Poos, employée privée née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Gérant de classe B:

- Monsieur Franck Doineau, employé privé né le 15 août 1969 à la Guerche de Bretagne, France dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54003. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010002924/398.

(090196865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Kokab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 51.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001656/10.

(090194667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Tsedek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 51.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001658/10.

(090194670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Inspicio S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.530.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.460.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of December.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Inspicio S.à.r.l." (the "Company"), a private limited liability company, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.460 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 1 February 2008, by the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 688, dated 20 March 2008, page 33015. The articles of association of the Company (the "Articles") have been last amended by a notarial deed drawn up on 9 July 2009 by the undersigned notary, published in the Mémorial number 1650, dated 27 August 2009, page 79185.

The meeting elects as president Alexandra Fuentes, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Raymond Thill, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Sylvie Dupont, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

- The shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

- It appears from the attendance list that the 452,400,000 registered shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

I. Decision to increase the share capital (the "Share Capital Increase") by an amount of GBP 6,000 (six thousand Great Britain Pounds) in order to raise it from its current amount of GBP 4,524,000 (four million five hundred twenty four

thousand Great Britain Pounds) to GBP 4,530,000 (four million five hundred thirty thousand Great Britain Pounds) by creating and issuing to Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited the following shares (the "New Shares") having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) each and having the same features as the existing shares of the relevant class:

- 60,000 (sixty thousand) new Class A Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class B Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class C Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class D Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class E Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class F Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class G Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class H Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class I Shares; and
- 60,000 (sixty thousand) new Class J Shares.

Decision to acknowledge that the Share Capital Increase falls under the exemption of article 6.5 of the Articles.

Subscription and payment of these New Shares by Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited by contribution in cash.

II. Decision to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital in order to reflect the above-mentioned Share Capital Increase.

III. Decision to designate the 600,000 New Shares into Series 1 Shares for the purposes of article 7 of the Articles and to acknowledge that, following the Share Capital Increase, Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited holds 102,713,600 Series 1 Shares and 4,180,260 Series 2 Shares in the share capital of the Company.

IV. Decision to acknowledge the resignation of Ms. Valerie Cooke and Mr. Xavier de Cillia as managers of the Company with effect as of 16 December 2009.

V. Decision to appoint as managers of the Company for an undetermined period and with effect as from 16 December 2009:

- Mr Antoine Clauzel, born on 12 December 1952 in Reims (France), with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr François Bourgon, born on 29 December 1969 in Phalsbourg (France), with professional address at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

VI. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to increase the share capital of the Company (the "Share Capital Increase") by an amount of GBP 6,000 (six thousand Great Britain Pounds) in order to raise it from its current amount of GBP 4,524,000 (four million five hundred twenty-four thousand Great Britain Pounds) to GBP 4,530,000 (four million five hundred thirty thousand Great Britain Pounds) by creating and issuing to Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited the following shares (the "New Shares") having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) each and having the same features as the existing shares of the relevant class:

- 60,000 (sixty thousand) new Class A Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class B Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class C Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class D Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class E Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class F Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class G Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class H Shares;
- 60,000 (sixty thousand) new Class I Shares; and
- 60,000 (sixty thousand) new Class J Shares.

The extraordinary general meeting of the Shareholders acknowledges that the Share Capital Increase falls under the exemption of article 6.5 of the Articles.

Subscription and payment

Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited (registered number 6478910) whose registered address is at 10 Buckingham Street, London WC2N 6DF, represented by Raymond Thill, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 4 December 2009, declares to subscribe for the 600,000 (six hundred thousand)

New Shares and to fully pay them up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 6,000 (six thousand Great Britain Pounds) relating to such 600,000 (six hundred thousand) New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company, so that the amount of GBP 6,000 (six thousand Great Britain Pounds) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital in order to reflect the share capital increase, which shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at GBP 4,530,000.- (four million five hundred thirty thousand Great Britain Pounds) represented by:

- (1) 45,300,000 (forty-five million three hundred thousand) class "A" shares (the "Class A Shares");
 - (2) 45,300,000 (forty-five million three hundred thousand) class "B" shares (the "Class B Shares");
 - (3) 45,300,000 (forty-five million three hundred thousand) class "C" shares (the "Class C Shares");
 - (4) 45,300,000 (forty-five million three hundred thousand) class "D" shares (the "Class D Shares");
 - (5) 45,300,000 (forty-five million three hundred thousand) class "E" shares (the "Class E Shares");
 - (6) 45,240,000 (forty-five million two hundred forty thousand) class "F" shares (the "Class F Shares");
 - (7) 45,300,000 (forty-five million three hundred thousand) class "G" shares (the "Class G Shares");
 - (8) 45,300,000 (forty-five million three hundred thousand) class "H" shares (the "Class H Shares");
 - (9) 45,300,000 (forty-five million three hundred thousand) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
 - (10) 45,300,000 (forty-five million three hundred thousand) class "J" shares (the "Class J Shares");
- with a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles."

Third resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to designate the 600,000 New Shares into Series 1 Shares for the purposes of article 7 of the Articles and acknowledges that, following the Share Capital Increase, Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited holds 102,713,600 Series 1 Shares and 4,180,260 Series 2 Shares in the share capital of the Company.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to acknowledge the resignation of Ms. Valerie Cooke and Mr Xavier de Cillia as managers of the Company with effect as of 16 December 2009.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to appoint as managers of the Company for an undetermined period and with effect as from 16 december 2009:

- Mr Antoine Clauzel, born on 12 December 1952 in Reims (France), with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr François Bourgon, born on 29 December 1969 in Phalsbourg (France), with professional address at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Mr Antoine Clauzel and Mr François Bourgon accepted their mandates as evidenced by their letters of acceptance, which shall remain attached to the present resolutions, so that as from 16 December 2009 the board of managers of the Company is composed as follows:

- Mr Richard Anthony McBride;
- Mr Joseph Daniel Wetz;
- Mr Antoine Clauzel; and
- Mr François Bourgon.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "Inspicio S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.460 et constituée selon la loi luxembourgeoise par un acte notarié du 1^{er} février 2008, du notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 688 du 20 mars 2008, page 33015). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 9 juillet 2009, publié au Mémorial, numéro 1650 du 27 août 2009, page 79185.

L'assemblée choisit comme président Alexandra Fuentes, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Raymond Thill, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sylvie Dupont, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

- Les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par eux sont repris sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée ainsi que le notaire. Cette liste, ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte.

- Il résulte de ladite liste de présence que les 452.400.000 parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Les associés déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation. L'assemblée régulièrement constituée peut ainsi valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée.

- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

I. Décision d'augmenter le capital social ("Augmentation de Capital") d'un montant de GBP 6.000 (six mille Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 4.524.000 (quatre millions cinq cent vingt-quatre mille Livres Sterling) à GBP 4.530.000 (quatre millions cinq cent trente mille Livres Sterling) par la création et l'émission à Inspicio Employée Share Scheme Nominee Limited des parts sociales suivantes (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un Penny) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes dans chacune des catégories respectives:

- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I; et
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J.

Décision de prendre acte du fait que l'Augmentation de Capital rentre dans le cadre de l'exemption de l'article 6.5 des Statuts.

Souscription et libération de ces Nouvelles Parts Sociales par Inspicio Employée Share Scheme Nominee Limited par apport en numéraire.

II. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts en ce qui concerne le capital social afin de refléter l'augmentation de capital social susmentionnée.

III. Décision de désigner les 600.000 Nouvelles Parts Sociales en Parts Sociales de Catégorie 1 pour les besoins de l'article 7 des Statuts et reconnaissance que, suite à l'Augmentation de Capital, Inspicio Employée Share Scheme Nominee

Limited détient 102.713.600 Parts Sociales de Catégorie 1 et 4,180,260 Parts Sociales de Catégorie 2 dans le capital social de la Société.

IV. Décision de prendre acte de la démission de Mme Valérie Cooke et de M. Xavier de Cillia en tant que gérants de la Société avec effet au 16 décembre 2009.

V. Décision de nommer en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 16 décembre 2009:

- M. Antoine Clauzel, né le 12 décembre 1952 à Reims (France), ayant sa résidence professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. François Bourgon, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), ayant sa résidence professionnelle au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

VI. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire des Associés, après délibération, prend ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés décide d'augmenter le capital social (l'"Augmentation de Capital Social") d'un montant de GBP 6.000 (six mille Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 4.524.000 (quatre millions cinq cent vingt-quatre mille Livres Sterling) à GBP 4.530.000 (quatre millions cinq cent trente mille Livres Sterling) par la création et l'émission à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited des parts sociales suivantes (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un Penny) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes dans chacune des catégories respectives:

- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H;
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I; et
- 60.000 (soixante mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J.

L'assemblée générale extraordinaire des Associés reconnaît que l'Augmentation de Capital rentre dans le cadre de l'exemption de l'article 6.5 des Statuts.

Souscription et Libération

Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited (numéro d'immatriculation 6478910) dont le siège social est au 10 Buckingham Street, London WC2N 6DF, représenté par Raymond Thill, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 décembre 2009, déclare souscrire et libérer entièrement par apport en numéraire les 600.000 (six cent mille) Nouvelles Parts Sociales. L'apport total de GBP 6.000 (six mille Livres Sterling) relatif aux 600.000 (six cent mille) Nouvelles Parts Sociales est entièrement alloué au capital social de la Société, de sorte que le montant de 6.000 (six mille Livres Sterling) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée dûment au notaire qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés décide de modifier l'article 5.1 des Statuts en ce qui concerne le capital social afin de refléter l'augmentation de capital social, qui se lira comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à GBP 4.530.000,- (quatre millions cinq cent trente mille Livres Sterling), représenté comme suit:

- (1) 45.300.000 (quarante-cinq millions trois cent mille) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- (2) 45.300.000 (quarante-cinq millions trois cent mille) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- (3) 45.300.000 (quarante-cinq millions trois cent mille) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- (4) 45.300.000 (quarante-cinq millions trois cent mille) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),

(5) 45.300.000 (quarante-cinq millions trois cent mille) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),

(6) 45.300.000 (quarante-cinq millions trois cent mille) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),

(7) 45.300.000 (quarante-cinq millions trois cent mille) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),

(8) 45.300.000 (quarante-cinq millions trois cent mille) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),

(9) 45.300.000 (quarante-cinq millions trois cent mille) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et

(10) 45.300.000 (quarante-cinq millions trois cent mille) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

avec une valeur nominale de GBP 0,01 (un Penny) chacune.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs des Parts Sociales sont repris ci-après comme les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés décide de désigner les 600.000 Nouvelles Parts Sociales en Parts Sociales de Catégorie 1 pour les besoins de l'article 7 des Statuts et de reconnaître que, suite à l'Augmentation de Capital, Inspicio Employée Share Scheme Nominee Limited détient 102.713.600 Parts Sociales de Catégorie 1 et 4.180.260 Parts Sociales de Catégorie 2 dans le capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés décide de prendre acte de la démission de Mme Valérie Cooke et de M. Xavier de Cillia en tant que gérants de la Société avec effet au 16 décembre 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés décide de nommer en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 16 décembre 2009:

- M. Antoine Clauzel, né le 12 décembre 1952 à Reims (France), ayant sa résidence professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. François Bourgon, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), ayant sa résidence professionnelle au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

M. Antoine Clauzel et M. François Bourgon ont accepté leur nomination ainsi que le prouvent leurs lettres d'acceptation, qui resteront attachées aux présentes résolutions, de sorte que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Richard Anthony McBride;

- M. Joseph Daniel Wetz;

- M. Antoine Clauzel; et

- M. François Bourgon.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Fuentes, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53963. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010002813/304.

(090197133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Probatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Z.I. 2000.

R.C.S. Luxembourg B 141.898.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010001660/12.

(090194814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Peinture Greif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 85.926.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010001662/12.

(090194817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Goleta Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.567.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 18 novembre 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2010:

- Mr Mauricio Diaz INFANTE RODRIGUEZ, Président et Administrateur,

144-407, Paseo de Primavera, MEX-05210 Mexico

- Mr Gonzalo del VALLE MORALES, Administrateur,

305-16, Agua, MEX-01900 Mexico

- Mr Richard GODDARD, Administrateur,

4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goleta Fund

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010001667/21.

(090195290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Sofair International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 89.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001664/10.

(090194603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

**Recylux Transports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RecyTrans s.à.r.l.).**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 76.709.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001666/10.

(090194586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

**Recylux Transports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RecyTrans s.à.r.l.).**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 76.709.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001668/10.

(090194584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Aripa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 128.832.

Extrait de la résolution circulaire du 30 octobre 2009

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 30 octobre 2009:

- Mr David Thomas SMITH, Membre du Conseil d'Administration

Est co-opté au Conseil d'Administration avec effet au 30 octobre 2009 jusqu'au terme de l'Assemblée Générale de 2010:

- Mr Robert James STEWART, Membre du Conseil d'Administration, Church Street, The Penthouse Washington Mall I, Hamilton HM 11, Bermudas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARIPA Fund

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010001665/19.

(090195294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

ProLogis France LVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010001739/14.

(090194710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Hospitality Suite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 149.986.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company "AURA EUROPE S.A.", established and having its registered office in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 125.469,

here represented by Mr Luca DI FINO, chartered accountant, born in Gioia Del Colle, (Italy), on the 23rd of June 1969, residing professionally in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond,

by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "Hospitality Suite International S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II.- Social capital - Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares of a par value of zero point zero one Euros (0.01 EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III.- General meetings of shareholders - Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Thursday of May at 11.00 at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV.- Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is

acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninteruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V.- Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI.- Accounting year - Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII.- Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII.- Amendment of the articles of Incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX.- Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.
2. The first General Meeting will be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the three hundred and ten (3,100,000) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "AURA EUROPE S.A.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:
 - a) Mr Tomer SALIAH, companies' director, born in Ramat Gan (Israel), on December 18, 1973, residing in IL-69414 Tel Aviv, 2, Lamdam Isaac Street;
 - b) Mr Misholi BOAZ, companies director, born in Kfar Saba (Israel), on November 11, 1951, residing in IL-69512 Tel Aviv, 72, Pinchas Rosen Road;
 - c) Mr Joseph SALIAH, companies' director, born in Ramat Gan (Israel), on September 3, 1951, residing in IL-69512 Tel Aviv, 72, Pinchas Rosen Road.

3) The private limited liability company "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.a r.l.", established and having its registered office in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 103.178, is appointed as statutory auditor of the Company.

4) The registered office is established in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

5) The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representative has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "AURA EUROPE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.469,

ici représentée par Monsieur Luca DI FINO, expert comptable, né à Gioia Del Colle, (Italie), le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I.- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Hospitality Suite International S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un euros (0,01 EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les

Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres

agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V.- Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois millions cent mille (3.100.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "AURA EUROPE S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée Générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Tomer SALIAH, administrateur de sociétés, né à Ramat Gan (Israël), le 18 décembre 1973, demeurant à IL-69414 Tel Aviv, 2, Lamdam Isaac Street;

b) Monsieur Misholi BOAZ, administrateur de sociétés, né à Kfar Saba (Israël), le 11 novembre 1951, demeurant à IL-69512 Tel Aviv, 72, Pinchas Rosen Road;

c) Monsieur Joseph SALIAH, administrateur de sociétés, né à Ramat Gan (Israël), le 3 septembre 1951, demeurant à IL-69512 Tel Aviv, 72, Pinchas Rosen Road.

3) La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.178, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4) Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

5) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DI FINO; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2009. Relation GRE/2009/4654. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 2009.

Référence de publication: 2010001669/450.

(090194731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

MI-FONDS (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.264.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MI-FONDS (Lux)

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010001671/13.

(090195315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

MI-FONDS (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.264.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MI-FONDS (Lux)
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Martin Rausch / Peter Sasse
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010001673/13.

(090195314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

ECF Dundee Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 150.013.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg and recorded with the Luxembourg trade and companies register under number B 135.353.

represented by M^e Antoine Daurel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on 10th December 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société privée à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name ECF Dundee Retail S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (*grundstücksgleiche Rechte*) such as leasehold (*Erbbaurechte*) and part-ownership rights (*Teileigentumsrechte*)) ("Real Estate Companies") and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that - as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS - such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage the real estate assets listed above;

3.2.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, and in particular:

(a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;

(c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law; and

3.2.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, perform transactions which are necessary to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication of each manager.

12.2 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his share holding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

13.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st October and ends on the 30th September of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of Shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 17. Applicable Law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30th September 2010.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes for all one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1.200,-.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Mark Houston, employee, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr David Cunnington, employee, residing professionally at Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, the United Kingdom; and

- Mr Michael Chidiac, residing professionally at 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Godfrey Abel, residing professionally at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 135.353.

La comparante ci-dessus est représentée par M^e Antoine Daurel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 10 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapter I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ECF Dundee Retail S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles (grundstücksgleiche Rechte) tel que le droit emphytéotique (Erbbaurechte) et des droits de copropriété (Teileigentumsrechte) (les "Sociétés Immobilières") et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 Dans l'accomplissement de son objet, la Société peut, de manière accessoire, poursuivre les activités suivantes à condition que - pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS - ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquérir, détenir et disposer d'avois de toute espèce nécessaire à la gestion des actifs immobiliers listés ci-dessus;

3.2.2 prêter assistance, de toute manière, que ce soit par des prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société faisant partie du même groupe que la Société (les "Sociétés Liées"), étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui aurait pour effet de l'engager dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulière du secteur financier, et en particulier:

(a) emprunter de l'argent de toute manière ou obtenir des crédits de quelque forme que ce soit, et lever des fonds, y compris, mais sans limitation, par des instruments de dette ou de capital, convertibles ou non;

(b) avancer, prêter ou déposer de l'argent, ou accorder des crédits à ou avec, souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère selon les termes jugés opportuns, et ce avec ou sans sûretés;

(c) donner des sûretés pour tout emprunt, y compris mais sans limitation, par des garanties, gages ou autre forme de nantissement, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou grève sur tout ou partie des avoirs et/ou engagements (présents ou futurs) ou par toutes ces méthodes, ou l'une d'entre elles, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de l'une des Sociétés Liées, dans les limites et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise; et

3.2.3 effectuer toute opération juridique, commerciale, technique et financière et, en général, effectuer toute opération nécessaire dans l'accomplissement de son objet de même que les opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les "Associés".

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 11. Délégation et Mandataire du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs

de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tout autre moyen de communication de chaque gérant il peut être renoncé aux formalités de convocation.

12.2 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.4 L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associé(s) - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.

13.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

13.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2010

Souscription - Libération

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites par elle.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Mark Houston, employé privé, demeurant professionnellement au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur David Cunnington, employé privé, demeurant professionnellement au Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres, W1J 6ER, Royaume-Uni; et

- Monsieur Michael Chidiac, demeurant professionnellement au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Monsieur Godfrey Abel, demeurant professionnellement au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte

Signé: A. DAUREL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54019. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Référence de publication: 2010001675/429.

(090195426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

UBS Target Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.795.

Le Bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001676/10.

(090195312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

MI-FONDS (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.264.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MI-FONDS (Lux)

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010001678/13.

(090195313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mars Propco 39 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.335.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001680/10.

(090195167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Ecofi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.540.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILLEMET M.-D.

Gérante

Référence de publication: 2010001701/11.

(090195018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

CarrelagesMoinsCher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.722.

—
EXTRAIT

L'administrateur COSTANTINI Bruno signale son changement de domicile. Il est inscrit à l'adresse suivante depuis le 04.09.09.:

Rue Neuve, Metzert, 292 à B 6717 ATTERT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 16 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010001681/13.

(090195342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mars Propco 38 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.334.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001682/10.

(090195166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mars Propco 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.310.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001684/10.

(090195151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mars Propco 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.311.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001686/10.

(090195153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Dupont-Eubelen Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 49, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 73.013.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUPONT Philippe

Administrateur

Référence de publication: 2010001703/11.

(090195022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

New Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.093.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du
Conseil d'Administration de la société NEW MARKET S.A. qui s'est tenue en date du 3 août 2009.*

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Natacha Steuermann en sa qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Andreea Antonescu, avocat, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.
- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.
- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:
Madame Cristina Floroiu, Mademoiselle Ingrid Lafond et Mademoiselle Andreea Antonescu.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010001685/19.

(090194724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mars Propco 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.312.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001688/10.

(090195154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Thalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 150.071.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-François DOPCHIE, administrateur de sociétés, né le 24 octobre 1965 à Ronse, Belgique, demeurant Kranjanapisek, Rd 89/378 (Perfect Park), Banmeanang Bangyai, Nonthaburi 11140, Thaïlande,
ici représenté par Monsieur Thierry KOHNEN, comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparante, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "THALUX S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet l'import et l'export dans le domaine de la confection de textile, ainsi que l'import et l'export de produits Thai.

La société aura également comme objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Ad-

ministrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les TROIS CENT DIX (310) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est nommé administrateur, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015:
- Monsieur Jean-François DOPCHIE, administrateur de sociétés, né le 24 octobre 1965 à Ronse, Belgique, demeurant Kranjanapisek, Rd 89/378 (Perfect Park), Banmeanang Bangyai, Nonthaburi 11140, Thaïlande,
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015:
DEC S.à r.l., ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg sous le numéro B 143.543.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Kohnen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2009. LAC/2009/53791. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010002829/187.

(090196612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Mars Propco 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.313.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001690/10.

(090195157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

European Retail Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.566.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 10 juin 2009

Les actionnaires de la Société ont décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Income Venture S.C.A.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2010001691/16.

(090194657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mars Propco 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.314.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001692/10.

(090195159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

AST Environnement S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 71.211.

Assemblée générale extraordinaire du 08 décembre 2009

1. Changement de Siège social

Après présentation et acceptation de l'ordre du jour tel que proposé, l'assemblée générale extraordinaire prend la résolution unique suivante à l'unanimité:

Résolution unique:

Le conseil décide que la société AST Environnement SARL n'exercera plus son activité au 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. En effet, cette dernière établit désormais son siège social au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg à partir du 15 décembre 2009.

Pour l'assemblée générale
Francis AST
Gérant Associé

Référence de publication: 2010001874/18.

(090195385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mars Propco 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.319.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001694/10.

(090195161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

FLEAA, Société Coopérative.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
R.C.S. Luxembourg B 24.082.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORetCOM+ SA
26 rue Marguerite de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010001715/13.

(090194891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mars Propco 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.320.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001695/10.

(090195162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Sigma Capital Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 103.641.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2009

Les actionnaires de la société SIGMA CAPITAL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de révoquer:

- Price Waterhouse, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 33.418
de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Audit Central S.à r.l., L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 145.074

au poste de réviseur de l'entreprise pour une durée de un an c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2010.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010001693/22.

(090194622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Sigma Capital Real Estate Holding Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.642.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2009

Les actionnaires de la société SIGMA CAPITAL REAL ESTATE HOLDING COMPANY S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de révoquer:

- Price Waterhouse inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 33.418 de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Audit Central S.à r.l., L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 145.074

au poste de réviseur de l'entreprise pour une durée de un an c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2010.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010001697/22.

(090194587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mars Propco 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.329.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001696/10.

(090195164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

ProLogis France LVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.213.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010001741/14.

(090194715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mars Propco 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.302.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001698/10.

(090194968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mars Propco 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.308.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001700/10.

(090194971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Taurus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 53.603.

In the year two thousand and nine, on the tenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company "Taurus International" (the Company), having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 53.603, incorporated by a deed of Maître Frank BADEN, notary then residing in Luxembourg, dated December 20th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 156 dated March 29th, 1996. The articles of association of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, dated April 28th, 2009 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Mrs Chantal Sales, employee, with professional address in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The President appointed as Secretary Mr Raymond Thill, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as Scrutineer, Mrs Isabel Dias, employee, with same professional address.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that the 148,550,175 Class A Ordinary Shares and the 900,000 repurchasable Class B Ordinary Shares, with a par value of USD 2.-, representing the entire corporate share capital of USD 298,900,350.-, are represented at the present meeting. The shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the corporate share capital by an amount of two hundred sixty-six million eight hundred and twenty-three thousand eight hundred and sixty-two US dollars (USD 266,823,862.-) in order to reduce the share capital to an amount of thirty-two million seventy-six thousand four hundred and eighty-eight US dollars (USD 32,076,488), through the cancellation of one hundred and thirty-three million four hundred and eleven thousand nine hundred and thirty-one (133,411,931) Class A ordinary shares, whereby the par value of two US dollars (USD 2) per share remains unchanged;

2. Amendment of Article 3 of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolution;

3. Reduction of the share premium by an amount of two billion eight hundred and eighty million eight hundred and sixty-nine thousand two hundred and thirty-two point eighty-six US dollars (USD 2,880,869,232.86).

4. Transfer of the amount of twenty-six million six hundred and eighty-two million three thousand and eighty-six point twenty US dollars (USD 26,682,386.20) from its Legal Reserve to another Distributable Reserve.

5. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the sole shareholder, duly represented, decides on the following:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce, in respect of the dispositions of article 69(2) of the law of 1915 concerning commercial companies, the share capital of the Company by Decrease of the corporate share capital by an amount of two hundred sixty-six million eight hundred and twenty-three thousand eight hundred and sixty-two US dollars (USD 266,823,862.-) in order to reduce the share capital to an amount of thirty-two million seventy-six thousand four hundred and eighty-eight US dollars (USD 32,076,488), through the cancellation of one hundred and thirty-three million four hundred and eleven thousand nine hundred and thirty-one (133,411,931) Class A ordinary shares, whereby the par value of two US dollars (USD 2) per share remains unchanged.

Second resolution

The one hundred and thirty-three million four hundred and eleven thousand nine hundred and thirty-one (133,411,931) Class A ordinary shares to be cancelled are currently held by the Class A Shareholder, who receives a repayment totalling three billion one hundred and forty-seven million six hundred and ninety-three thousand ninety-four point eighty-six US dollars (USD 3,147,693,094.86.-), an amount of one billion six hundred million US dollars (USD 1,600,000,000) having been paid on 9 December 2009 and an amount of one billion five hundred and forty-seven million six hundred and ninety three thousand ninety-four point eighty-six US dollars (USD 1,547,693,094.86) being paid on 10 December 2009.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to amend article 3, first sentence of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Share Capital.** The corporate issued share capital is set at thirty-two million seventy-six thousand four hundred and eighty-eight US dollars (USD 32,076,488), represented by fifteen million one hundred and thirty-eight Thousand two hundred and forty-four (15,138,244) class A ordinary shares and nine hundred thousand (900,000) Class B Ordinary Repurchasable Shares of two US dollars (USD 2.-) each."

The rest of the article rest unchanged.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to transfer an amount of twenty-six million six hundred and eighty-two million three thousand and eighty-six point twenty US dollars (USD 26,682,386.20) from its Legal Reserve to another Distributable Reserve.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Taurus International S.A." (la Société), dont le siège social est sis au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg et laquelle est enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.603, constituée par acte de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 156 daté du 29 mars 1996. Les statuts de celle-ci ayant été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, de résidence à Luxembourg, daté du 28 avril 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal Sales, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le Président, désigne comme Secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme Scrutatrice Madame Isabel Dias, employée privée, avec même domicile professionnel.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les cent quarante-huit millions cinq cent cinquante mille cent soixante-quinze (148.550.175) Actions Ordinaires de Class A et neuf cent mille (900.000) Actions Ordinaires Rachetables de Class B, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent mille trois cent cinquante US dollars (USD 298.900.350.-), sont représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

III. L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-six millions huit cent vingt-trois mille huit cent soixante-deux US dollars (USD 266.823.862.-) afin de réduire le capital à un montant de trente-deux millions soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-huit US dollars (USD 32.076.488.-) par l'annulation de cent trente-trois millions quatre cent onze mille neuf cent trente et une (133.411.931) Actions Ordinaires de Classe A, tandis que la valeur nominale de deux US dollars (USD 2.-) par actions reste inchangé;

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société pour refléter les résolutions précédentes;

3. Réduction de la prime d'émission d'un montant de deux milliards huit cent quatre-vingt millions huit cent soixante-neuf mille deux cent trente-deux US dollars (USD 2.880.869.232,86).

4. Transfert d'un montant de vingt-six millions six cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-six virgule vingt US dollars (USD 26.682.386,20) de la Réserve Légale à un autre compte de Reserve Distribuable.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme correspondant à la réalité par l'assemblée, l'actionnaire unique, dûment représenté, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de réduire, dans le respect des dispositions de l'article 69(2) de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-six millions huit cent vingt-trois mille huit cent soixante-deux US dollars (USD 266.823.862.-) afin de réduire le capital à un montant de trente-deux millions soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-huit US dollars (USD 32.076.488.-) par l'annulation de cent trente-trois millions quatre cent onze mille neuf cent trente et une (133.411.931) Actions Ordinaires de Classe A, tandis que la valeur nominale de deux US dollars (USD 2.-) par action reste inchangé;

Deuxième résolution

Les cent trente-trois millions quatre cent onze mille neuf cent trente et une (133.411.931) actions Ordinaires de classe A à supprimer sont actuellement détenues par l'Associé de classe A, qui reçoit un remboursement totalisant trois milliards cent quarante-sept millions six cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-quatorze virgule quatre-vingt-six US dollars (USD 3.147.693.094,86.-), un montant d'un milliard six cent millions US dollars (USD 1.600.000.000) ayant été payé le 9 décembre 2009 et un montant d'un milliard cinq cent quarante-sept millions six cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-quatorze virgule quatre-vingt-six US dollars (USD 1.547.693.094,86) étant payé le 10 décembre 2009.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 3, première phrase, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Capital Social.** Le capital social est fixé à trente-deux millions soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-huit US dollars (USD 32.076.488.-), représenté par quinze millions cent trente-huit mille deux cent quarante-quatre (15.138.244) Actions Ordinaires de Classe A de deux US dollars (USD 2.-) chacune."

Le reste de l'article reste inchangé.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de transférer un montant de vingt-six millions six cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-six virgule vingt US dollars (USD 26.682.386,20) de la Réserve Légale à un autre compte de Reserve Distribuable.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

4224

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

A la demande des comparants, le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Sales, R. Thill, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. LAC/2009/54672. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Référence de publication: 2010001782/160.

(090195305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mars Propco 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.309.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001702/10.

(090194976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mars Propco 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.303.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010001707/10.

(090194988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Valores, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 11.177.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 11 décembre 2009

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de clôturer la liquidation de la société.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé que tous les documents et livres sociaux de la société resteront déposés pendant 5 ans au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valores

Signature

Référence de publication: 2010001943/15.

(090194775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.
